

Classes d'eau 2022-2023

Calendrier à retenir :

- Participer à la visio présentant les classes d'eau le 27/09/22
- Télécharger sur le site de l'OCCE 14 le formulaire de demande d'aide pour les classes d'eau à compter du 28/09/22
- Remplir le dossier sur traitement de texte
- Envoyer ce dossier complété à l'OCCE 14 (par mail ou courrier) **avant le vendredi 14 octobre 2022**
- Jury d'attribution des subventions « classes eau » mercredi 19 octobre 2022
- Mail envoyé par l'OCCE 14 pour les dossiers non complets
- Jury d'attribution des subventions « classes eau » mardi 22 novembre 2022
- Mail de validation des classes d'eau fin novembre
- Versement de la subvention par l'OCCE 14 à partir de mai 2023
- Comptes -rendus financier et pédagogique à nous retourner avant **le mardi 27 juin 2023**

Critères :

- Priorité aux enseignant.es ayant assisté à la visio
- Dossier complet reçu en temps et en cohérence avec le cahier des charges d'une classe d'eau
- Priorité aux nouvelles classes d'eau (si besoin de limiter le nombre de dossiers)

[Les classes d'eau seront attribuées en priorité aux classes qui s'interrogent sur la problématique liée à leur territoire propre.](#)

La classe d'eau en pratique :

- Banaliser une semaine en élémentaire (obligation des 5 jours **consécutifs**), 2 semaines en maternelle (soit 10 demi-journées) pour organiser une classe d'eau cohérente en intégrant les représentants de quelques grands usages de l'eau (domestique, naturel, industriel ou loisir)
- Bouleverser son emploi du temps pour :

* Rencontrer des professionnels à l'école ou à l'extérieur (**maire, élu local**, pêcheur, pompier, service gérant de l'assainissement dans les écoles, CPIE, CEN...)

*Organiser des visites, des sorties (station d'épuration, captage d'eau, marais, mares...), participer à des interventions extérieures avec le CPIE ou autres

*Organiser à l'école des ateliers sur le thème de l'eau (construction d'un projet interdisciplinaire en suivant le fil conducteur de l'eau), manipulation des élèves hautement recommandée

Partie financière :

Budget prévisionnel présenté en équilibre (**total dépenses = total recettes**) :

Dépenses détaillées (en TTC)	Recettes (en TTC)
- Devis visite€	Coop. scolaire :
- Devis transport€	Agence de l'eau Seine-Normandie : 700 €
- Devis hébergement.....€	Autres organismes sollicités :
- Achat petit matériel€	A.P.E.....
- Devis€	Mairie
- Devis€
TOTAL : €	TOTAL : €

1) Dans la partie gauche du tableau « dépenses », faire apparaître toutes les dépenses envisagées pour la classe d'eau.

Exemples :

- Les visites sur site
- Les intervenants
- Le transport
- L'achat de petit matériel pour expérimenter

- L'achat de livres sur le thème de l'eau (documentaires, recueil de poésie, albums...)
- Les frais d'hébergement

Demander un devis chiffré pour les dépenses. Pas besoin de fournir les devis pour le budget prévisionnel.

2) Dans la partie droite du tableau « recettes », faire apparaître toutes les aides financières à recevoir pour le projet classe d'eau.

Exemples :

- Agence de l'eau = 700€ (subvention versée par l'OCCE14 à partir du mois de mai 2023).
- Coopérative scolaire de l'école
- Association de Parents d'Elèves (A.P.E.)
- Mairie
- ...

REMARQUES :

- 1) Il est impératif de dépenser la totalité des 700€ attribués par l'Agence de l'eau.
- 2) Les dépenses peuvent être supérieures à 700€, elles seront financées par votre coopérative, l'A.P.E ou autre organisme.

IMPORTANT : LE TOTAL DES DEPENSES = LE TOTAL DES RECETTES

Le dossier est systématiquement refusé si le budget n'est pas en équilibre.

Responsable financière : isabelle.carlier.occe14@orange.fr

Responsable pédagogique : e.robert@occe.coop